

## COMMUNIQUÉ DU BUREAU INTERNATIONAL CATHOLIQUE DE L'ENFANCE (BICE)

### **Face aux actes de pédophilie, développons une culture de respect de la dignité et des droits de l'enfant**

La dignité et les droits de l'enfant sont au cœur de la mission du Bureau International Catholique de l'Enfance (Bice).

Aussi le Bice condamne-t-il toute forme d'abus sexuels à l'égard des enfants partout où ils sont commis et quels qu'en soient les auteurs. Il est consterné par les révélations sur les abus commis sur des enfants par des prêtres de l'Eglise catholique qui se trouvaient le plus souvent en situation d'autorité vis-à-vis des enfants et qui jouissaient de la confiance des familles.

De telles violations doivent être portées devant la justice. La culpabilité, lorsqu'elle est établie, ne peut pas rester impunie. Le fait de reconnaître que l'abusé est une victime constitue en outre un premier pas dans le processus de sa réhabilitation.

Mais la protection des enfants contre de tels actes passe aussi par un travail de prévention et de mobilisation des communautés et des institutions. De ce point de vue, le Bice salue la publication par le Saint-Siège de lignes directrices qui exigent notamment le recours systématique à la justice civile dans les cas d'abus ou de violences sexuelles<sup>1</sup>.

Aucune institution s'occupant d'enfants n'est malheureusement à l'abri de telles situations. C'est pourquoi le Bice s'est doté depuis plusieurs années d'un code de conduite qui prévoit dans ces cas de saisir la justice. L'ensemble du personnel et tous les responsables de l'organisation doivent y adhérer dès leur entrée au Bice et sont tenus de le respecter. Il s'agit de promouvoir des comportements et de créer un environnement empêchant de tels actes.

Conformément à sa vocation internationale, le Bice continue également d'œuvrer à la mise en application de la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant, et en l'espèce pour l'application de ses articles 19 et 34 qui enjoignent aux Etats de protéger les enfants contre toutes les formes d'exploitation et de violence sexuelle.

Les récentes révélations qui choquent tant les consciences ne doivent cependant pas faire oublier l'immense travail en faveur de l'enfance réalisé de par le monde par des institutions catholiques et des catholiques engagés, clercs et laïcs.

Tous – et le Bice y prend sa part comme organisation des droits de l'enfant – contribuent à ce qu'émerge progressivement, dans l'Église et dans la société, une véritable culture du respect de la dignité et des droits de l'enfant que chacune et chacun d'entre nous est appelé à promouvoir, où qu'il se trouve<sup>2</sup>.

Paris, le 15 avril 2010.

---

1 Document original disponible en Allemand, Anglais, Espagnol, Français, Italien, Portugais sur [www.vatican.va](http://www.vatican.va)  
version française : [http://www.vatican.va/resources/resources\\_guide-CDF-procedures\\_fr.html](http://www.vatican.va/resources/resources_guide-CDF-procedures_fr.html)

2 Voir l'Appel à une nouvelle mobilisation pour l'Enfance lancé à Genève par le Bice en juin 2009 pour le 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant sur [www.bice.org](http://www.bice.org)